

Nouvelle rubrique dans *Perspectives Psy*, « Nouvelles du Monde » est destinée à souligner les avancées scientifiques, organisationnelles ou juridiques de nos disciplines. Cette rubrique présentera, sous forme de brèves dépêches, les points saillants de l'actualité sur le plan international.

Le plagiat sous toutes les latitudes
Plagiarism at all latitudes

***Le plagiat : dans tous les pays,
dans toutes les disciplines***

Alain Dervaux (Paris, France)
a.dervaux@ch-sainte-anne.fr

D'après le Petit Robert, plagier c'est copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son oeuvre. Pour le *Lancet*, il s'agit « d'utiliser les écrits d'autrui » (*using the text of others*). Le plagiat est de plus en plus répandu, dans tous les pays et dans toutes les disciplines : océanographie, astrophysique, sociologie, psychologie, etc. Les plagieurs sont généralement des étudiants peu expérimentés en matière de recherche et de publication ou des auteurs seniors qui s'attribuent les travaux de leurs élèves ou qui « recyclent » leurs propres textes dans d'autres revues ou livres, notamment en raison de la pression du *publish or perish*. En termes juridiques, on ne parle pas de plagiat, mais de contrefaçon, seule façon pour un auteur plagié de faire valoir réparation auprès des tribunaux.

L'absence de citation des sources

Comment distinguer ceux qui franchissent la ligne jaune au delà de l'inspiration de travaux antérieurs ? Il y a maintenant un consensus pour reconnaître que le plagiat commence lorsque des textes d'autrui sont recopiés totalement ou en partie, sans utiliser les guillemets et/ou sans citer les sources. Le fait de publier une deuxième fois ou plus ses propres textes est considéré comme du plagiat (autoplai-giat) ainsi que publier un article déjà publié dans une autre langue, toujours sans citer les sources.

De plus en plus d'Universités utilisent aujourd'hui des logiciels antiplagiat, permettant de comparer les contenus des thèses et mémoires des étudiants avec ce qui se trouve sur Internet et dans des banques de données. Dans le même esprit, le *Lancet* et d'autres journaux scientifiques commencent depuis peu à utiliser ce type de logiciel. Le *Lancet* va ainsi utiliser en routine le logiciel CrossCheck par iThenticate (<http://crossref.ithenticate.com/>) et vérifier systématiquement tous les textes soumis à la revue. Ce logiciel également comparer un texte aux données provenant des archives retirées d'Internet depuis plusieurs

années. S'il s'avère qu'un texte présente des similitudes trop nettes avec un texte antérieur, le rédacteur en chef prend des mesures au cas par cas, par exemple de demander aux auteurs de mettre un paragraphe entre guillemets et de rajouter la source, de demander aux auteurs de réécrire un texte et en cas de plagiat avéré, de rejeter le texte et d'en informer les responsables de l'institution ou travaillent les plagieurs. De nombreuses revues ont aussi rétracté des articles des bases de donnée type Medline en raison de plagiat. ■

Kleinert S on behalf of the editors of all Lancet journals. Checking for plagiarism, duplicate publication, and text recycling. *Lancet* 2011 ; 377 : 281-2.

Suisse : Le plagiat dans le monde francophone

Alain Dervaux (Paris, France)
a.dervaux@ch-sainte-anne.fr

LMichelle Bergadaà, universitaire d'origine canadienne et enseignante de communication et de marketing à l'Université de Genève, a créé un site (<http://www.responsable.unige.ch>), spécifiquement consacré aux problèmes posés par le plagiat. Ce site comptait 17 000 abonnés en décembre 2010. Dans une interview au *Monde* le 11 novembre 2010, dans un dossier « *Pourquoi le plagiat gangrène-t-il l'université ?* », elle soulignait que son but était de démontrer que le plagiat est lié à l'obsession de productivité, au manque de repères des étudiants plagieurs et au désir d'immédiateté : « tout, tout de suite ».

Michelle Bergadaà expose sur son site différentes stratégies de défense du plagié, compte-tenu du vide juridique en matière de traitement du plagiat au niveau du droit pénal. De ce fait, le plagié ne sait pas comment faire valoir ses droits. Les attitudes face au plagiat sont extrêmement différentes selon les institutions et d'un pays à l'autre. Pourtant, les règles d'intégrité en matière de publication académique semblent simples et universelles. Par exemple, sur le site de l'université de Genève depuis 2006, sont référencées sept infractions, la première étant la publication sous son propre nom de résultats de travaux et de découvertes de tiers (plagiat), les suivantes étant le fait d'obtenir le statut de coauteur d'une publication sans avoir apporté de contribution essentielle

au travail, l'omission délibérée des noms de collaborateurs du projet y ayant apporté des contributions essentielles, etc.

Les cas de dénonciation de plagiat ayant tendance à se multiplier, dans toutes les disciplines Michelle Bergadaà plaide pour que le plagiat engage la responsabilité civile (voire pénale) de du plagieur. L'atteinte exige une réparation adéquate, notamment en raison des sensations constantes de vol du plagié, voire de viol, s'agissant du vol d'une œuvre de l'esprit.

Elle a récemment diffusé un questionnaire à propos du plagiat auquel plus 360 personnes de toutes les disciplines ont répondu, en France, en Suisse, au Canada, en Belgique et dans d'autres pays (consultable sur <http://www.chercher-publier.unige.ch/>). Elle sera aidée pour l'analyse des réponses par Pierre-Jean Benghozi, Directeur de recherche CNRS qui dirige le Pôle de Recherche en Economie et Gestion à l'École Polytechnique (Paris). Les résultats seront présentés à une conférence internationale en octobre 2011 à Paris.

D'autres universitaires travaillent sur le plagiat, par exemple Hélène Maurel-Indart, professeur à la faculté des Lettres de l'Université de Tours, qui publie ses investigations sur son site Internet « Le plagiat » (<http://www.leplagiat.net/>). ■

Belgique/Canada : Le plagiat à l'Université

Alain Dervaux (Paris, France)
a.dervaux@ch-sainte-anne.fr

Des modèles de charte de déontologie scientifique commencent à être diffusés pour lutter contre le plagiat, par exemple celle de l'Université de Namur, en Belgique (<http://webapps.fundp.ac.be/geotp/plagiat.pdf>). À citer également les recommandations de l'Université de Montréal (<http://www.integrite.umontreal.ca/>) qui donne des exemples de plagiat, en détail les conséquences, les sanctions encourues qui vont de la mise en probation, incluant la mention « P » au dossier informatisé de l'étudiant plagieur, jusqu'à l'exclusion de l'Université. Ce site précise que les citations doivent être entre guillemets si elles font plus de trois lignes, accompagnées d'une référence complète et que les paraphrases reprenant les idées d'un auteur sous une nouvelle forme sont accompagnées d'une référence complète. Certaines universités, comme celle du Québec prônent la « tolérance zéro » à toute infraction, en particulier de plagiat (<http://www.tricherie.uqam.ca/page/accueil.php>). ■

États-Unis : Les recommandations éthiques des journaux de l'American Heart Associations

Alain Dervaux (Paris, France)
a.dervaux@ch-sainte-anne.fr

Dans cet éditorial, Miano, au nom des journaux de l'American Heart Association, définit le plagiat comme le fait qu'un auteur duplique tout ou partie d'un texte ou les idées, soit à partir de textes écrits par autrui, soit de textes écrits par lui-même, sans référence à la source originale. Il reconnaît qu'élaborer un texte peut être difficile sans s'approprier consciemment ou inconsciemment les concepts et idées d'autrui, mais que, dès lors, il convient d'en citer les sources de manière appropriée. Miano souligne qu'il convient en soumettant un texte à une revue, de se souvenir de l'attitude critique de Paul McCartney qui avait le sentiment d'avoir plagié en composant sa chanson « Yesterday » en 1965, alors qu'il n'en était rien.

Un certain nombre de recommandations sont détaillées, en particulier pour contrer le plagiat, les soumissions simultanées à plusieurs journaux, les auteurs « fantômes » (ghost writers) qui ont écrit le texte mais ne l'ont pas signé (notamment des auteurs rémunérés par l'Industrie pharmaceutique). Dans ce cas le ghost writing, est considéré comme une forme de plagiat, même s'il reste admis pour des auteurs littéraires ou des hommes politiques. ■

Miano JM. What is truth? Standards of scientific integrity in American Heart Association journals. *Arterioscler Thromb Vasc Biol* 2010 ; 30 : 1-4.

États-Unis : Fréquence du plagiat à l'Université de Médecine d'Harvard

Alain Dervaux (Paris, France)
a.dervaux@ch-sainte-anne.fr

Des chercheurs de l'Université de Harvard ont évalué la fréquence du plagiat dans les travaux de résidents de la faculté de Médecine. Près de 5000 travaux ont été analysés à l'aide d'un logiciel informatique comparant ces travaux avec les textes mis en ligne sur Internet et avec les travaux publiés. Le plagiat était défini par l'existence d'au moins 10 % de texte recopié (ce chiffre de 10 % n'est cependant pas validé). Environ 5 % des travaux examinés se sont révélés répondre au critère de plagiat. Toutes les disciplines étaient concernées. Le plagiat

était plus fréquent chez les étudiants qui manquaient d'expérience de la recherche et/ou de publication. Cependant, certains sujets seniors expérimentés et titrés ont aussi pu recourir au plagiat. ■

Segal S, *et al.* Plagiarism in residency application essays. *Ann Intern Med* 2010 ; 153 : 112-20.

Suède : Plagiat chez les étudiants

Alain Dervaux (Paris, France)
a.dervaux@ch-sainte-anne.fr

Un questionnaire a été proposé aux étudiants en médecine de l'Université de Lund, inscrits à un cours sur l'éthique dans la recherche. 58 % d'entre eux ont répondu. Un tiers des étudiants a déclaré avoir rencontré des problèmes éthiques dans les 12 mois précédant l'étude, en particulier des pressions pour modifier l'ordre des auteurs.

Les auteurs plaident pour que les instituts de recherche aient une charte éthique, écrite, de bonnes pratiques de recherche. Ils ont également souligné la nécessité d'un enseignement

sur l'éthique de la recherche pour tous les étudiants et de discussions critiques sur les attitudes à adopter en face de pratiques non éthiques. ■

Nilstun T, *et al.* Scientific dishonesty : questionnaire to doctoral students in Sweden. *J Med Ethics* 2010 ; 36 : 315-8.

Pérou : Plagiat chez les étudiants

Alain Dervaux (Paris, France)
a.dervaux@ch-sainte-anne.fr

Sur 33 thèses soutenues dans une université publique péruvienne en 2009, 37 % des paragraphes présentaient des degrés divers de plagiat, 80 % des introductions, généralement mot-à-mot. Les textes plagiés provenaient majoritairement de journaux scientifiques. La plupart des auteurs et leurs directeurs de thèses étaient inexpérimentés en matière de publications. ■

Saldaña-Gastulo JJ, *et al.* Alta frecuencia de plagio en tesis de medicina de una universidad pública Peruana. *Rev Peru Med Exp Salud Publica* 2010 ; 27 : 63-7.